



# SERVICES À DOMICILE ET ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES

## AÎNÉS ET SALARIÉS, SOLIDAIRES

Après le succès du 30 janvier, les organisations syndicales de salarié.e.s appellent à poursuivre l'action le 15 mars. La CFDT Retraités soutient les personnels de services à domicile et des établissements pour personnes âgées.

La CFDT Retraités a toujours milité pour de meilleures conditions de travail pour les salarié.e.s de ces secteurs. L'insuffisance de personnel a des conséquences sur la dégradation des soins, des prestations et de la qualité de services aux usagers.

**Dans l'urgence, la ministre de la Santé et des Solidarités a octroyé 50 millions d'euros juste avant le 30 janvier, sans concertation** alors qu'ils ont été prélevés sur la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dont une partie est alimentée par les retraité.e.s. C'est totalement méconnaître la vie dans les Ehpad que de penser que ces 50 millions d'euros amélioreront les conditions de travail des personnels et la vie des résidents. Sans compter que cette somme va manquer pour le maintien à domicile.

**Les prévisions d'évolution de la population retraitée imposent dès maintenant d'anticiper des investissements et des équipements nécessaires à son mieux vivre.** Le Président de la République et le gouvernement invite à réfléchir à l'horizon 2030 sur « l'entrée en dépendance des baby-boomers ». De belles paroles ! Nous demandons des actes ! Si nous avons été écoutés lors de deux audiences au ministère de la Santé et des Solidarités, nous n'avons pas pour autant été entendus !

**La CFDT Retraités considère que la perte d'autonomie est un risque universel.** Il implique donc un financement universel assuré de façon solidaire, juste et équitable par l'ensemble de la population. Nous exigeons que les contributions dégagées soient attribuées à la CNSA sans possibilité de transfert.

### **La CFDT Retraités revendique :**

- . La reprise du volet Ehpad, initialement prévu dans le projet de loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, car le reste à charge en établissement ou à domicile est trop important pour la personne elle-même et bien souvent pour sa famille ;
- . Du personnel qualifié et en nombre suffisant, à domicile, à l'hôpital et en Ehpad ;
- . Le développement des soins palliatifs pour que toute personne puisse mourir dans la dignité et être acteur de sa fin de vie.

### **Et en termes de prévention :**

- . Un suivi médical approprié par un développement de la gériatrie afin de développer la prévention par un dépistage des premières apparitions d'une perte d'autonomie chez les personnes âgées et la mise en place de services d'urgences gériatriques et d'équipes mobiles de gériatrie ;
- . La mise en place de formules innovantes d'intervention nocturnes pour garantir le bien-être et la sécurité des personnes âgées ;
- . Des formules répondant à des couchers tardifs permettront le maintien d'une vie sociale.

**LA CFDT RETRAITÉS,  
AGIT AU QUOTIDIEN  
POUR LE RESPECT  
DE CHACUN**

La CFDT Retraités continuera à porter la parole des retraité.e.s et personnes âgées dans tous les lieux (nationalement ou localement) où elle peut exprimer ses positions pour une diminution du reste à charge à domicile et en établissement, notamment par une augmentation des moyens affectés à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et par une redistribution juste et équitable de cette allocation au niveau national.

 @UCRCFD

[cfdt-retraités.fr](http://cfdt-retraités.fr)